

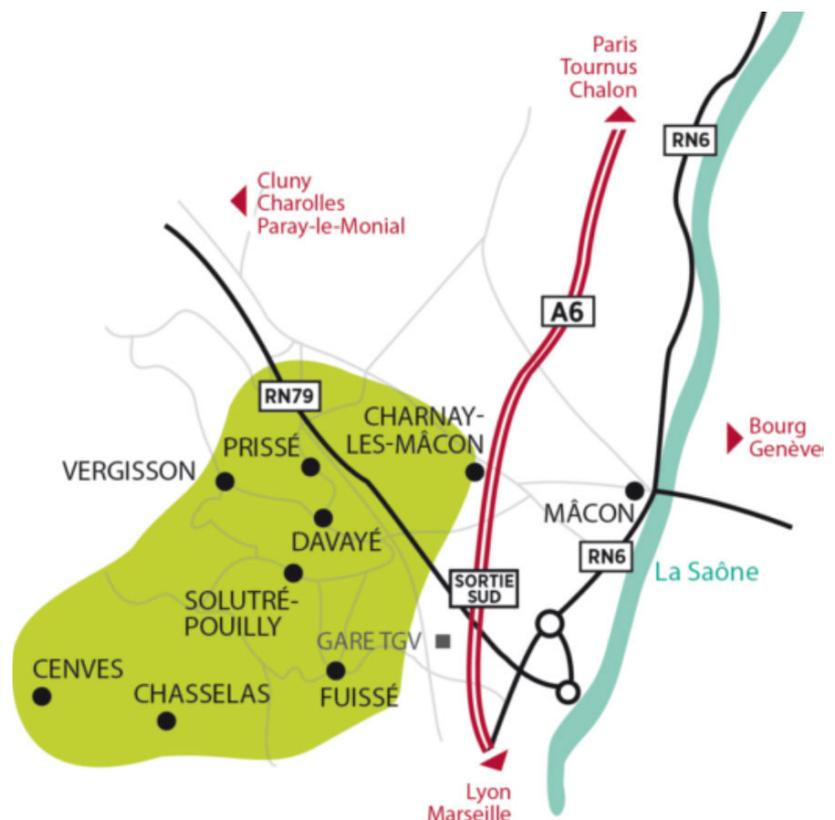
QU'EST-CE QU'UN GRAND SITE ?

- « Un Grand Site est un territoire remarquable pour ses qualités paysagères, naturelles et culturelles, dont la dimension nationale est reconnue par un classement d'une partie significative du territoire au titre de la loi de 1930, qui accueille un large public et nécessite une démarche partenariale de gestion durable et concertée pour en conserver la valeur et l'attrait. »
- Le label « Grand Site de France » est décerné, pour 6 ans, par le ministère de la transition écologique. Il est généralement attribué à un site naturel classé de grande notoriété et de forte fréquentation pour la mise en œuvre d'un projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du site, répondant aux principes du développement durable.



LE GRAND SITE DE FRANCE SOLUTRÉ POUILLY VERGISSON

- Le Musée de préhistoire de Solutré et le Parc archéologique sont situés sur le Grand site de France Solutré Pouilly Vergisson.
- Le Grand Site de France Solutré Pouilly Vergisson est à la fois : un site majeur de la Préhistoire en Europe, un paysage remarquable et protégé, et le fruit de l'activité humaine avec ses vignobles et ses bocages.
- Labellisé « Grand Site de France » depuis 2013, il est aujourd'hui géré par le Département de Saône-et-Loire dont l'objectif est la préservation, la gestion et la mise en valeur du site en partenariat avec les habitants du territoire.
- Le territoire du Grand site de France Solutré Pouilly Vergisson s'étend sur 6 communes : Solutré-Pouilly, Vergisson, Davayé, Fuissé, Prissé, Charnay-Lès-Mâcon.
- Situés au cœur du Grand site, le Musée de préhistoire et la Maison du Grand Site mettent en valeur son patrimoine naturel et culturel et sensibilisent les visiteurs à l'esprit des lieux.



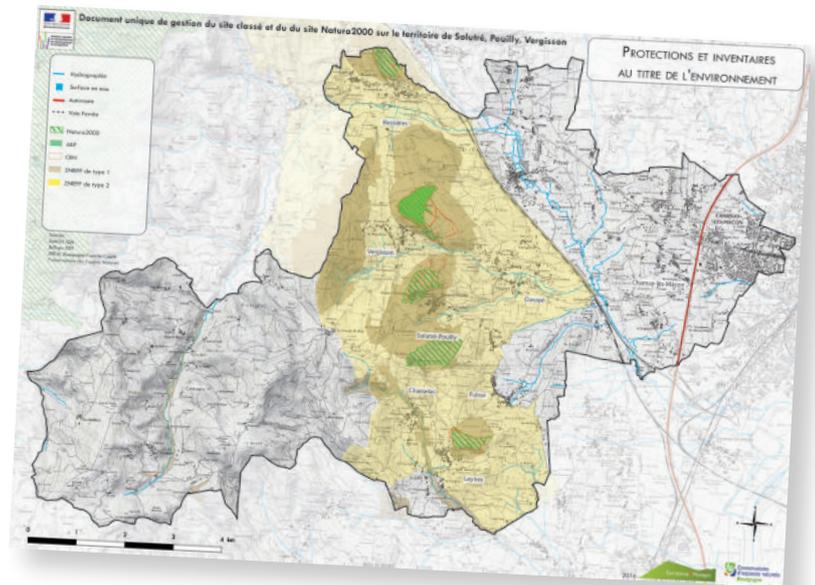
NATURA 2000 ET AUTRE ZNIEFF



➤ Le réseau Natura 2000 : la richesse et la diversité biologique, caractérisée par la présence d'espèces rares et d'associations végétales remarquables, est reconnue au niveau européen. C'est un outil permettant la conservation et la gestion des pelouses calcicoles du Grand Site en partenariat avec le Conservatoire des Espace Naturel de Bourgogne.

➤ Les ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique) : les ZNIEFF sont déterminées à partir d'inventaires des espèces végétales et animales d'un milieu naturel. Ce sont, là aussi, des outils destinés aux gestionnaires des espaces naturels. La roche de Vergisson fait également l'objet d'un arrêté préfectoral de protection du biotope, en date du 13 juin 1991.

➤ Le périmètre Natura 2000 est calqué sur celui des ZNIEFF.



LES ACTIONS DU GRAND SITE

➤ Des chevaux de race Konik-polski, descendants du cheval Tarpan, ainsi que les chèvres du lycée agricole de Davayé, qui pâturent sur les roches de Solutré et Vergisson, sont de bons outils de gestion pour permettre le maintien des pelouses calcicoles, en complément du fauchage.



➤ Les suivis écologiques : des inventaires de la faune et de la flore sont réalisés régulièrement pour évaluer l'évolution des milieux naturels et leur besoin en gestion.

➤ Sur le Parc archéologique des pièges photos ont été installés afin de connaître sa fréquentation par les petits animaux. Passages à petite faune, nichoirs à oiseaux ou à hérissons, haies mortes permettent aux espèces protégées, aux reptiles, insectes et micromammifères de s'installer durablement sur le territoire du Grand Site. Il est prévu d'installer des nichoirs à chauve-souris dans l'espace de la Maison du Grand Site.

